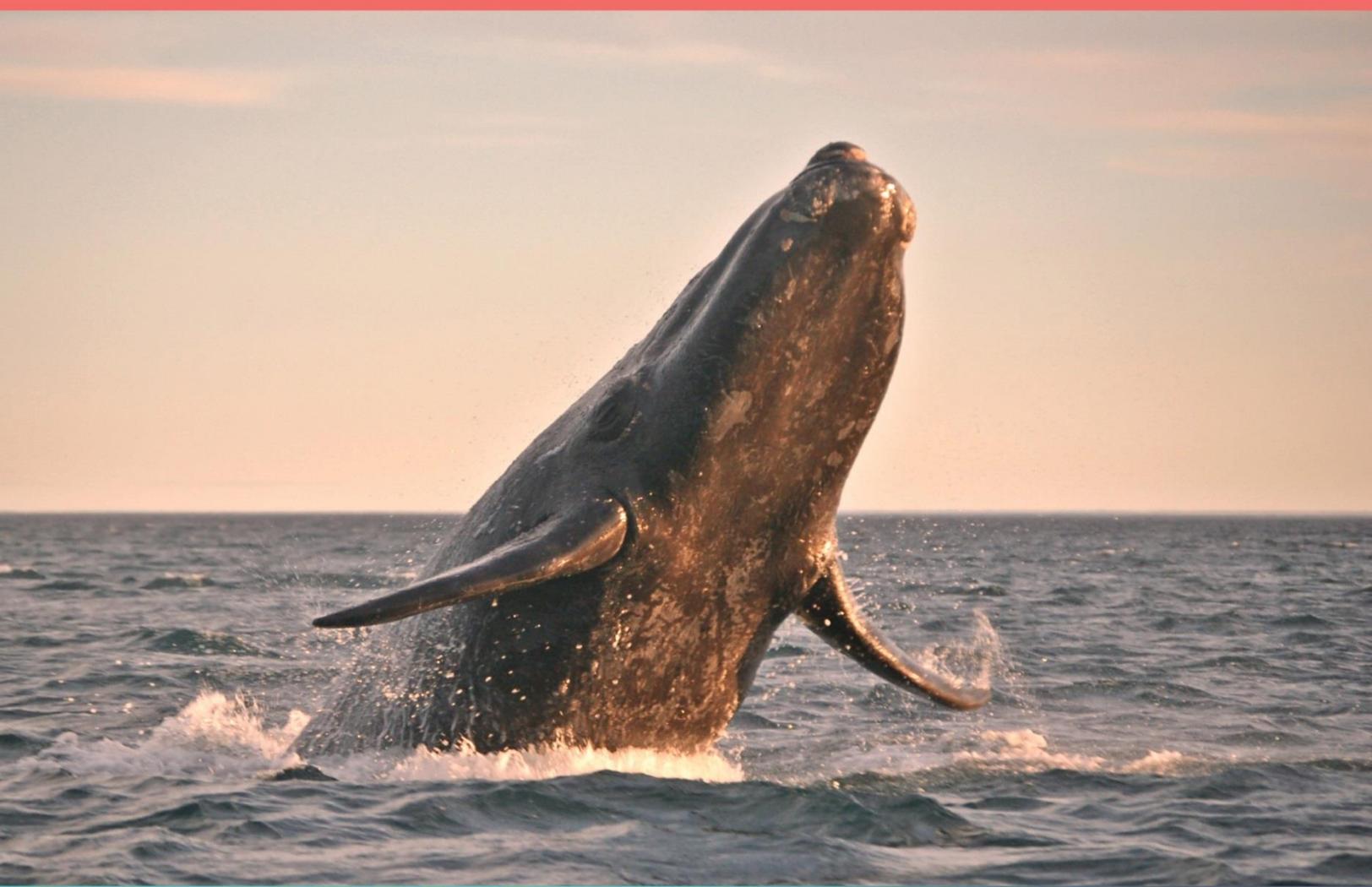




LA BALEINE NOIRE DE L'ATLANTIQUE NORD

Un examen scientifique de l'efficacité des mesures de rétablissement pour trois populations de baleines en péril



DOCUMENT SOMMAIRE

Table des matières

Examen scientifique des mesures de rétablissement visant trois populations de baleines en péril - Un engagement du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada	3
Actions de gestion prioritaires pour la baleine noire de l'Atlantique Nord.....	3
La situation actuelle.....	4
Prochaines étapes.....	4
Actions prioritaires qui réduisent directement la menace des empêtements avec des engins de pêche.....	5
Actions prioritaires qui réduisent indirectement la menace des empêtements avec des engins de pêche.....	5
Actions prioritaires qui réduisent directement la menace de collisions avec des navires	5
Actions prioritaires qui réduisent indirectement la menace de collisions avec des navires	6
Actions prioritaires qui réduisent directement la menace des perturbations acoustiques.....	6
Actions prioritaires qui réduisent directement la menace des perturbations attribuables à la présence de navires	6

Examen scientifique des mesures de rétablissement visant trois populations de baleines en péril - Un engagement du Plan de protection des océans du gouvernement du Canada

En novembre 2016, le gouvernement du Canada a fait l'annonce de son [Plan de protection des océans \(PPO\)](#), qui souligne plusieurs nouvelles initiatives en vue de réduire les menaces qui pèsent sur les mammifères marins dans les eaux canadiennes. Pêches et Océans Canada (MPO) a été chargé de mener un examen fondé sur des données scientifiques portant sur l'efficacité des mesures actuelles de gestion et de rétablissement en ce qui concerne trois populations de baleines en péril au Canada: l'épaulard résident du sud, la baleine noire de l'Atlantique Nord et le béluga de l'estuaire du Saint-Laurent.

En guise de première étape à cet examen, les scientifiques du MPO ont évalué l'efficacité globale des mesures de rétablissement entreprises jusqu'ici pour réduire les principales menaces pesant sur ces baleines. Ils ont également identifié les aspects qui exigent des améliorations immédiates des efforts de rétablissement et des priorités pour des efforts nouveaux ou intensifiés, dont la plupart pourraient être entrepris dans un délai de cinq ans. Ces deux éléments composent l'évaluation scientifique des mesures de rétablissement pour chaque espèce de baleine.

À l'heure actuelle, nous invitons la population canadienne, les communautés autochtones, les organismes gouvernementaux, les groupes environnementaux, les représentants de l'industrie et les autres partenaires et intervenants clés à nous faire part de leurs points de vue et travaillons à recueillir les appuis nécessaires envers les actions prioritaires définies par les scientifiques. L'évaluation scientifique, en plus des commentaires que nous recevrons durant cet effort de mobilisation, éclairera les recommandations adressées au ministre des Pêches et des Océans en vue d'améliorer les efforts de rétablissement pour ces baleines.

Actions de gestion prioritaires pour la baleine noire de l'Atlantique Nord

Le présent document résume les principales constatations de l'évaluation scientifique de l'efficacité¹ des mesures de rétablissement mises en œuvre jusqu'ici afin de soutenir le rétablissement de la baleine noire de l'Atlantique Nord, ainsi que les actions de gestion identifiées. Le rapport complet d'évaluation scientifique sur la baleine noire de l'Atlantique Nord est [accessible en ligne](#) et contient des renseignements de base sur l'historique des mesures de rétablissement mises en œuvre jusqu'ici, les menaces touchant l'espèce et les actions de rétablissement prioritaires.

L'évaluation scientifique est distincte des processus de planification du rétablissement et de production de rapports soulignés dans la *Loi sur les espèces en péril (LEP)* (2002); toutefois, elle porte aussi sur les menaces pour les espèces définies dans le [Rapport de situation du Comité sur la situation des espèces en péril au Canada \(COSEPAC\) \(2013\)](#) et tire parti des mesures de rétablissement

¹ L'efficacité d'une activité est mesurée par rapport à sa capacité à réduire la ou les menace(s) pour la population.

indiquées dans le [Programme de rétablissement de la baleine noire \(*Eubalaena glacialis*\) de l'Atlantique Nord dans les eaux canadiennes de l'Atlantique \(2014\)](#) (le programme de rétablissement) et dans le [Plan d'action pour la baleine noire de l'Atlantique Nord \(*Eubalaena glacialis*\) au Canada : Interactions avec les pêches \[Proposition\] \(2016\)](#). À ces documents fondateurs, elle ajoute une évaluation de l'efficacité des mesures mises en œuvre jusqu'ici pour éliminer les menaces, les plus récentes données scientifiques, ainsi qu'une description de la dernière trajectoire de la population pour l'espèce, afin de permettre de définir les priorités pour une action immédiate. L'examen fondé sur des données scientifiques pour cette espèce, mené en vertu du PPO, offre une occasion au gouvernement fédéral et à ses partenaires d'améliorer les efforts de rétablissement pour la baleine noire de l'Atlantique Nord.

La situation actuelle

Les baleines noires de l'Atlantique Nord sont des mammifères migratoires qui résident dans les eaux canadiennes de l'Atlantique durant l'été et au début de l'automne (en particulier dans la baie de Fundy, le golfe du Maine et le plateau néo-écossais). Elles ont également été récemment observées dans le golfe du Saint-Laurent. Au Canada, la baleine noire de l'Atlantique Nord est inscrite en tant qu'espèce en voie de disparition en vertu de la LEP depuis 2005. En 2015, la population était estimée à 524 individus, et les évaluations les plus récentes indiquent un déclin dans la santé et l'abondance. Cette espèce est particulièrement vulnérable, puisque la majorité des baleines noires de l'Atlantique Nord passent la plus grande partie de leur vie à moins de 160 km de la côte Est, densément peuplée, de l'Amérique du Nord et sont exposées à de multiples types d'activités humaines.

Le rétablissement de l'espèce est jugé réalisable. Le but du rétablissement est le suivant :

« *une tendance à la hausse de l'abondance sur trois générations* ». (conformément à ce qui est énoncé dans le programme de rétablissement).

Étant donné la longue durée de génération de l'espèce, il faudrait observer une tendance positive sur au moins 60 ans pour satisfaire à cet objectif de rétablissement. Les nombreuses menaces induites par les activités humaines nuisent au rétablissement. Ces menaces incluent les collisions avec les navires, les empêtements dans les engins de pêche, les perturbations acoustiques et les perturbations imputables à la présence de navires.

Prochaines étapes

L'évaluation scientifique a permis de confirmer que l'empêchement dans les engins de pêche est une menace importante pesant actuellement sur la baleine noire de l'Atlantique Nord. Les collisions avec les navires affectent également cette population; toutefois, certaines activités de rétablissement déjà mises en œuvre afin de réduire le risque de collision ont permis de réduire les décès observés attribuables à cette menace. Les perturbations acoustiques, les perturbations imputables à la présence de navires, les contaminants et les changements dans les ressources alimentaires menacent également la baleine noire de l'Atlantique Nord.

L'évaluation scientifique identifie des actions claires de gestion pour aider à réduire les pressions exercées sur cette espèce par les activités humaines. Les actions identifiées sont regroupées selon la menace et leur capacité à réduire cette menace directement ou indirectement, sans ordre de priorité. Le rapport d'évaluation scientifique complet sur la baleine noire de l'Atlantique Nord identifie également des actions prioritaires fondées sur la recherche afin de soutenir les actions de gestion, et fournit un contexte supplémentaire aux actions de gestion présentées ici.

Actions prioritaires qui réduisent directement la menace des empêtements avec des engins de pêche

(sans ordre spécifique)

- A. Retirer les engins de pêche des habitats essentiels en adoptant des fermetures spatiotemporelles des activités de pêche dans les habitats essentiels lorsque la baleine noire de l'Atlantique Nord est présente.
- B. Retirer les engins de pêche des zones d'utilisation intensive en adoptant des fermetures spatiotemporelles des activités de pêche lorsque la baleine noire de l'Atlantique Nord est présente.
- C. Retirer les cordages de la colonne d'eau en mettant en œuvre des pêches sans cordage dans les zones où la baleine noire de l'Atlantique Nord est présente, éliminant par le fait même partiellement la menace.
- D. Continuer de soutenir, de mettre en œuvre et d'accroître la capacité d'intervention dans les cas d'empêchement de baleines noires de l'Atlantique Nord.

Actions prioritaires qui réduisent indirectement la menace des empêtements avec des engins de pêche

(sans ordre spécifique)

- E. Mettre en œuvre des programmes de marquage des engins et de retrait des engins afin d'obtenir de l'information permettant d'identifier la source des engins (p. ex. la pêche concernée) et le type de lignes (p. ex. les lignes de fond ou les lignes-mères) causant les empêtements.
- F. Mettre en application des exigences concernant la déclaration des engins de pêche (quand, où et comment est installé l'engin).

Actions prioritaires qui réduisent directement la menace de collisions avec des navires

(sans ordre spécifique)

- G. Éliminer la circulation maritime dans l'habitat essentiel du bassin Grand Manan en modifiant le dispositif de séparation du trafic de la baie de Fundy de manière qu'il ne croise plus l'habitat essentiel du bassin Grand Manan

- H. Éliminer la circulation maritime dans les autres zones d'utilisation intensive par les baleines en limitant le passage des navires dans les autres zones d'utilisation intensive désignées (potentiellement la région de Gaspé dans le golfe du Saint-Laurent)
- I. Mettre en œuvre des limites de vitesse pour les navires à proximité de l'habitat essentiel et des autres zones d'utilisation intensive lorsque la baleine noire de l'Atlantique Nord est présente

Actions prioritaires qui réduisent indirectement la menace de collisions avec des navires

- J. Éliminer la circulation maritime dans l'habitat essentiel du bassin Roseway en améliorant la sensibilisation au moyen d'autres avis aux navigateurs et en assurant la surveillance de la zone à éviter du bassin Roseway pour garantir son respect

Actions prioritaires qui réduisent directement la menace des perturbations acoustiques

(sans ordre spécifique)

- K. Éliminer les navires des habitats essentiels afin de réduire jusqu'à un certain niveau le bruit des navires dans l'habitat essentiel, réduisant par le fait même la menace que représentent les perturbations acoustiques (même si on ne connaît pas pour l'instant l'importance de la réduction de ces niveaux de bruit, et que la circulation maritime importante à proximité des habitats essentiels, même une fois les navires éliminés du secteur, entraînera quand même une exposition à un certain niveau de bruit provenant des navires).
- L. Éliminer les activités de pêche dans les habitats essentiels afin de réduire jusqu'à un certain niveau le bruit des navires dans l'habitat essentiel, réduisant par le fait même la menace que représentent les perturbations acoustiques (même si on ne connaît pas pour l'instant l'importance de la réduction de ces niveaux de bruit, et que la circulation maritime importante à proximité des habitats essentiels, même une fois les navires éliminés du secteur, entraînera quand même une exposition à un certain niveau de bruit provenant des navires).

Actions prioritaires qui réduisent directement la menace des perturbations attribuables à la présence de navires

(sans ordre spécifique)

- M. Éliminer les navires des habitats essentiels afin de réduire l'exposition à la présence des navires, réduisant par le fait même la menace que représentent les perturbations attribuables à la présence d'embarcations.
- N. Éliminer les activités de pêche dans les habitats essentiels afin de réduire la menace que représentent les perturbations attribuables à la présence d'embarcations.